

# Accessibilité du cadre bâti

## Tout savoir sur les Agendas d'accessibilité programmée

### Enjeux

#### **L'accessibilité est à nouveau sur le devant de la scène.**

Le 4 février 2015 figurait à l'ordre du jour du conseil des ministres le projet de loi modifiant l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à l'accessibilité des ERP. **Sont concernés vos commerces, vos établissements, foyers et agences commerciales...**

Les organismes sont donc engagés dans une course contre la montre pour présenter leurs agendas **avant le 27 septembre 2015** et se mettre en ordre de marche !

Comment la réglementation évolue-t-elle en matière d'accessibilité ?

Quelle méthodologie adopter pour la réalisation de vos agendas d'accessibilité programmée ?

Comment planifier les travaux de mise en accessibilité ? Comment argumenter une demande de dérogation ?

Comment s'inscrire dans une démarche de coût global, anticiper et négocier avec vos exploitants ou gestionnaires ?

Comment remplir le document CERFA ?

**Cette journée est une occasion unique de faire avancer significativement la réalisation de vos Ad'ap.**

**Lors d'ateliers interactifs, Edouard Pastor, architecte et Paul Gabriel Chaumanet, avocat, vous aideront à finaliser vos diagnostics et à remplir vos formulaires.**

### Objectifs

Cette journée permettra de :

- **Identifier les ajustements normatifs** relatifs à l'arrêté du 8 décembre 2014 concernant l'accessibilité
- **Savoir réaliser le diagnostic** de vos ERP
- En déduire un plan stratégique du patrimoine concerné (études, travaux, coût, calendrier)
- **Connaître les obligations respectives** entre propriétaire, gestionnaire ou exploitant
- ... **Et finaliser vos agendas !**

## Contenu

- **Point sur les ajustements normatifs de l'arrêté du 14 mars 2015 pour l'habitat neuf et ancien :**
  - Prise en compte de la topographie
  - Rayons de giration dans les logements
  - Taille des parcelles...
- **L'ordonnance du 26 septembre 2014 concernant les ERP existants**
- **Les Agendas d'accessibilité programmée :**
  - Définir le phasage d'une étude Ad'ap pour 1 ERP 5e catégorie ou des ERP autres catégories (1ere, 2e, 3e ou 4e)
  - Se donner toutes les chances de réussir son diagnostic. Comment évaluer le coût des travaux à réaliser ?
  - Réaliser des scénarios qui conjuguent interventions techniques, projets architecturaux, compensations humaines, dérogations envisageables...
  - Savoir présenter une dérogation :
    - Pour des contraintes techniques et patrimoniales
    - Pour des raisons de disproportion manifeste et financières dégradées
    - Comment communiquer et informer les usagers?
- **Définir sa stratégie patrimoniale :** programmation et planification des travaux en fonction de leur complexité et de leurs priorités stratégiques, coûts, dérogation...

### L'après-midi :

Des ateliers interactifs pour :

- faire avancer vos diagnostics
- Et si vous avez déjà réalisé vos diagnostics et obtenu vos devis, remplir vos documents CERFA

### Intervenants :

Vous serez accompagné tout au long de la journée par **Edouard Pastor, Architecte HANDIGO**

Et **Paul-Gabriel Chaumanet**, avocat pour la séquence sur l'analyse de vos baux et la répartition des obligations entre propriétaire, gestionnaires et exploitants.

### Pédagogie :

Cette journée fera alterner analyses juridiques, architecturales, méthodologiques et échanges de pratiques entre les participants.

Une demi-journée d'ateliers vous permettra d'apporter une réponse très opérationnelle à l'ensemble de vos questionnements pour la finalisation de vos Ad'ap.

**Date et durée**

17 septembre 2015, soit 1 jour (7h)

**Horaires :**

9h30 – 17h00

**Tarif**

690 euros

**Lieu**

AFPOLS – 9 boulevard des Italiens (3<sup>ème</sup> étage) – 75002 Paris

**Contact :**

Victoria Esteban

01 40 75 79 04

victoria.esteban@afpols.fr

Bulletin d'inscription  
**Accessibilité du cadre bâti**  
**Tout savoir sur les Agendas d'accessibilité programmée**  
**Paris, 17 septembre 2015**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

E-mail du participant : \_\_\_\_\_  
(Indispensable pour l'envoi de la documentation)

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone (personne à contacter) : \_\_\_\_\_

Personne à contacter et adresse mail (personne à contacter) : \_\_\_\_\_

**Coût par participant : 690 € par participant**

Hors hébergement et repas du soir. Repas de midi compris

**La facture doit être libellée :**  Au nom de l'organisme  
 Au nom d'un **Tiers Payant\***, lequel :  
**\* dans ce cas, il est indispensable de nous adresser au préalable un contrat de prestation de service signé**

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :

Cotisation de l'organisme à l'AFPOLS obligatoire.

**Bulletin à retourner à Victoria ESTEBAN**  
**AFPOLS – 9 boulevard des Italiens – 75002 PARIS – Tél : 01.40.75.79.04 – Fax : 01.40.75.04.21**  
**victoria.esteban@afpols.fr**